

Avis indicatif portant sur des services de consultants dans le domaine du marché intérieur et des affaires industrielles et, en particulier, dans celui des marchés publics

Commission des Communautés européennes

(92/C 283/10)

La Commission des Communautés européennes, direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, projette de passer des marchés portant sur des services, des conseils ou des études en liaison avec son programme d'ouverture des marchés publics.

Les travaux à effectuer portent sur les marchés publics, notamment dans les domaines généraux suivants:

1. la conception, le développement et la mise en œuvre de systèmes informatiques dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications;
2. l'évaluation de l'impact de la politique de la Communauté européenne dans le domaine des marchés publics;
3. la codification, la classification et les nomenclatures dans le domaine des marchés publics;
4. les normes utilisées dans les spécifications des marchés publics et l'accès au marché;
5. l'assistance juridique dans les questions touchant aux marchés publics;
6. l'assistance par rapport aux pratiques du secteur dans le domaine des marchés publics.

La Commission invite les parties intéressées possédant l'expérience et les capacités nécessaires, susceptibles de soumissionner pour des marchés portant sur tout ou partie de ces domaines, à manifester leur intérêt selon la procédure suivante.

- Les appels d'offres concernant des marchés qui excéderaient 200 000 écus seront publiés séparément au Journal officiel des Communautés européennes. Les candidats déjà pré-qualifiés ne seront pas tenus d'envoyer à nouveau la documentation qu'ils auront déjà fait parvenir.
- Pour les marchés inférieurs au seuil de 200 000 écus, seuls les candidats qui auront manifesté leur intérêt et qui seront retenus lors d'une procédure de pré-qualification, seront inscrits sur la liste de ceux susceptibles d'être invités à soumissionner.
- Les manifestations d'intérêt devront parvenir, de préférence par pli recommandé, à l'adresse suivante:
- Commission des Communautés européennes, direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, marchés publics, M^{me} M. Mol, rue de la Loi, 200, B-1049 Bruxelles.

Le dossier de candidature doit être envoyé sous double enveloppe, les deux enveloppes étant cachetées. L'enveloppe intérieure, sur laquelle figurera l'adresse indiquée ci-dessus, devra porter la mention suivante:

«Avis: DG III/92/S..../. - Réponse de (nom du candidat) - À ouvrir par le comité ad hoc».

Ne pas utiliser d'enveloppes autocollantes pouvant être ouvertes et refermées sans laisser de traces.

— Les candidatures rédigées de manière imprécise ou incomplète ne seront pas prises en considération.

1. Les documents suivants devront être joints au dossier, coordonnées du candidat, nom, statut juridique, adresse, numéros de téléphone, télex et télécopieur, nom de la personne à contacter et le(s) domaine(s) d'intérêt.
2. Note descriptive sur le candidat et ses activités, mettant en évidence ses compétences spécifiques dans le(s) domaine(s) choisi(s) ainsi que le service qu'il peut offrir.
3. Document attestant le statut juridique du candidat.
4. Si le candidat est une personne morale: une liste des noms et des fonctions des personnes faisant partie de la direction.
5. Document mentionnant les capacités financières du candidat, le capital social, le chiffre d'affaires.
6. Renseignements sur les ressources du candidat montrant qu'il est à même d'affecter le personnel qualifié et l'infrastructure nécessaires pour mener à bien la tâche qui lui sera confiée.
7. Informations sur les langues de travail du candidat et les langues dans lesquelles il est en mesure de présenter ses rapports.
8. Informations sur l'équipement informatique du candidat, ainsi que sur ses possibilités de fournir des rapports ou des données sur disquette.
9. Références aux travaux et à l'expérience antérieurs, avec indication des dates.
10. Si le candidat est une personne physique: un curriculum vitae avec une description détaillée de ses activités, mettant en évidence le champ et la durée de son expérience professionnelle.

Étant donné que la liste est considérée comme ouverte, il n'y a pas de date limite pour le dépôt des candidatures.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur dossier.

La liste des soumissionnaires potentiels reste valable pendant deux ans à compter de la date de la publication du présent avis. Les entreprises ou personnes figurant déjà sur la liste établie sur la base de la publication au

Journal officiel des Communautés européennes n° C 242/16 du 27. 9. 1990 ne sont pas tenues d'envoyer à nouveau les documents et les renseignements qu'elles ont déjà fait parvenir à la Commission à cette occasion, pour autant qu'il soient toujours valides. Elles doivent toutefois y faire référence dans leur manifestation d'intérêt.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser par écrit à M^{me} M. Mol, direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, à l'adresse indiquée ci-dessus.
